

Estampage 372 (Fig. 1596)<sup>1</sup>.

... femme de Wang Louen, la dame fille de la famille Tch'en ○○○○  
 ○ entra en religion ; uniquement parce que ses fautes passées sont encore  
 plus graves ○○ délivrance. La mère et le fils ont fait ensemble sur le côté  
 gauche une statue de Kouan-yin ○○○○ religieuse, religieux, à leur place  
 entrer en religion ○○○ vœu. En outre, la fille cadette ○○ souffrance, a  
 fait le vœu de graver une image de Kouan-yin et un exemplaire du livre  
 saint de la Prajñâ. Ce mérite étant achevé, elle demande avec respect à être  
 payée de retour ; que son vœu passé s'étende jusqu'à la multitude des êtres  
 vivants pour qu'ils obtiennent la totalité des fruits (de sainteté) et que réelle-  
 ment il ne soit rien qu'ils n'obtiennent. Le premier jour du dixième mois, on  
 a gravé, pour la rendre perpétuelle, cette notice.

1. Cf. *HYFPL*, II, 27 a, qui place, par  
 erreur, cette inscription à Chouen-houa hien,  
 dans le Chan-si. Dans le même ouvrage,  
 chapitre III, p. 4 b, on trouve mentionnée  
 une autre dédicace de Long-men qui est

datée de la troisième année yong-houei (652),  
 et qui a pour auteur Wang Louen, le mari  
 de la femme qui a fait la dédicace de la  
 figure 1596.